

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BARDOS du 17 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le dix-sept juin, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sur la convocation de la Maire, Madame BEHOTEGUY Maïder, affichée et transmise par voie électronique le 12 juin 2025 et sous la présidence de cette dernière.

PRESENTS : Maïder BEHOTEGUY - Henri DIRIBARNE - Geneviève DULIN — Jean-Baptiste LAMOTE – Odette DIBON– CELHAY Martine - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault – DARGUY Dominique

EXCUSÉS : LAGADEC Marie-Pierre - ETCHETO Nathalie - DELAGE Véronique - BERHOCOIRIGOIN Patrick

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : DIBON Odette

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum est atteint, la Présidente de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Modification d'un emploi d'agent technique : ajout de 2 grades.

0. Approbation du compte-rendu du 15 avril 2025

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le compte-rendu de la séance du 06 mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

Pour : 15 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

1. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE

Considérant que Mme la Maire doit rendre compte de l'usage qu'elle fait des délégations qu'elle a reçues du Conseil Municipal lors de sa séance du 9 juin 2020, conformément à l'article L.2122-22 du CGCT, elle porte à la connaissance de ses collègues les décisions qu'elle a prises dans ce cadre :

- la signature du devis de CLEDON PEINTURE pour les travaux de peinture extérieure de l'ancienne poste (immeuble de la fleuriste), pour un montant de 9 406,08 € TTC ;
- la signature du devis de POINT P pour la fourniture de 2 trappes de cloison coupe-feu 60 minutes pour le local commercial de la maison Germain, pour un montant de 530,08 € TTC ;
- la signature du devis de la SOCOTEC pour la vérification des installations électriques en vue de l'obtention du Consuel du local commercial de la maison Germain, pour un montant de 273,60 € TTC ;
- la signature du devis de la SOCOTEC pour l'assistance technique à la rédaction des notices sécurité et accessibilité de l'autorisation de travaux du local commercial de la maison Germain, pour un montant de 780,00 € TTC ;
- la signature du devis de la SAS MAIGNON MOTOCULTURE pour la fourniture d'un tube perche pour élagage, pour un montant de 664,00 € TTC ;
- la signature du devis de MPS pour l'acquisition d'un perforateur pour les ateliers communaux, pour un montant de 1 032,72 € TTC ;

- la signature du devis de ITHURSARRY MAIGNON MOTOCULTURE pour l'acquisition d'une débroussailleuse echo RM520, en remplacement de la débroussailleuse STIHL FR350 pour un montant de 920,00 € TTC ;
- la signature du devis de la SARL ADAMI pour les travaux de gravure et de rechapissage du monument aux morts et de la stèle discoïdale, pour un montant de 2 904,84 € TTC ;
- la signature du devis de BIXOKO pour l'édition et la mise sous cadre de l'affiche des Maires, pour un montant de 185,61 € TTC ;
- la signature du devis de la SA IMPRIMERIE NATIONALE pour la fourniture de 20 cerfa d'attestation d'accueil, pour un montant de 69,60 € TTC ;
- la signature du devis de MTM, pour l'achat de 180 ramettes de papier A4 et 5 ramettes de papier A3 pour la mairie, pour un montant de 701,10 € TTC ;
- la signature du devis de SAFFORES pour le déplacement de Xarnegu Ikastola au Woo Park d'Urrugne le 27 juin, pour un montant de 395,00 € TTC ;
- la signature du devis de LE MOMENT LIBRAIRIE pour l'achat de livres pour la ludo-médiathèque EIHARTZEA, pour un montant de 231,00 € TTC.

2. Modification d'un emploi d'agent technique : ajout de 2 grades

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'associer les grades d'adjoint technique et d'adjoint technique principal de 1ère classe à l'emploi d'agent technique, afin de permettre le recrutement d'un nouvel agent,
- de pourvoir cet emploi permanent par le recrutement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel, et dans ce dernier cas de le doter du traitement afférent à un indice brut compris entre 366 et 387 ;
- d'autoriser la Maire à signer le contrat de travail, les crédits suffisants étant prévus au budget de l'exercice.

L'ajout de 2 grades à l'emploi d'agent technique est approuvé à l'unanimité.

Pour : 15 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

◆◆◆

La Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22H00.

La délibération prise au cours de la séance est numérotée DCM_2025_30.

◆◆◆

La secrétaire de séance,

Odette DIBON



La Maire,
Maïder BEHOTEGUY

